

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU
SYNDICAT MIXTE SITOM SUD GARD**

SEANCE DU 25 JUIN 2024

Nombre de membres en exercice		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
40	40	22

Date de convocation	19/06/2024
Date d'affichage	19/06/2024

DL24013	OBJET : ELECTION DU 3^{eme} VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE
----------------	---

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le vingt-cinq juin, s'est réuni à 17 heures le Comité Syndical du Sitom Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Jacques BOLLEGUE, M. Emmanuel CARRIERE, M. Jean-Luc CHAILAN, M. Patrick DE GONZAGA, M. Jack DENTEL, M. Jean-François DURAND- COUTELLE, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. Antoine MARCOS, M. Frédéric PASTOR, M. Franck PROUST, M. David-Alexandre ROUX, Mme Marie-France RAINVILLE (suppléante), M. Richard TIBERINO, M. Frédéric TOUZELLIER, Mme Pascale VENTURINI, Mme Valentine WOLBER (suppléante)

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. David RIBES (suppléant)

Cté Com. Petite Camargue : M. Jean-Paul GERAUD, M. Didier LEBOIS.

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Christophe BOUGAREL

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE

Absents :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Bernard ANGELRAS, M. Frédéric BEAUME, M. Abderzak BERKANI, Mme Monique BOISSIERE, M. Alain DALMAS, Mme Claude DE GIRARDI, Mme Sylvette FAYET, M. Théos GRANCHI , M. Julien PLANTIER, Mme Christine TOURNIER BARNIER.

Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES, M. Juan MARTINEZ

Cté Com. Petite Camargue : Mme Katy GUYOT, Mme Martine KUFFER

Cté Com. Pont du Gard : Mme Christelle ARMANDI, Monsieur Alain LAGET

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Laurent CHAPPELLIER, M. David GUIRAUD

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Frédéric SALLE LAGARDE

Avaient donné procuration :

- Martine KUFFER à M. Didier LEBOIS
- M. Théos GRANCHI à M. Frédéric TOUZELLIER
- M. Jean-Marie GILLES à M. David-Alexandre ROUX
- M. Juan MARTINEZ à M. Jacques BOLLEGUE
- Mme Katy GUYOT M. Patrick DEGONZAGA
- M. Lionel JEAN M. Christophe BOUGAREL

Secrétaire de séance : M. David-Alexandre ROUX

Le Président rappelle qu'en vertu de l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale sont soumis aux dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II de la présente partie.

Les syndicats mixtes sont donc soumis à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit, qu'à défaut de dispositions particulières, les règles relatives à l'élection du Président et des vice-présidents d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont celles qui s'appliquent dans une commune aux maires et maire-adjoints. En conséquence l'élection des vice-présidents à lieu au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue.

Par courrier en date du 28 mars 2024, Monsieur Jean-Jacques GRANA a fait acte de candidature. M. David Alexandre ROUX fait acte de candidature.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de délégués : 22

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28

A déduire, bulletins blancs et nuls (art L66 du code électoral) : 2

Suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14

M. Jean Jacques GRANA a obtenu 20 voix.

Monsieur Jean Jacques GRANA ayant obtenu la majorité absolue des voix, il a été proclamé 3ème vice-Président du Syndicat Mixte du SITOM Sud Gard et immédiatement installé.

***Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire***



Le Président du SITOM SUD GARD

Richard TIBERINO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20240625-DL24013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2024
Publication : 26/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

